



## PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGEE MAISONS DE BOIS VERT

*Mise à jour au 3 mai 2021*

### LES REGLES DE VIE EN COMMUN

Vivre aux Maisons de Bois Vert, c'est conserver son indépendance. Toutefois, chaque résident s'engage à respecter les règles suivantes favorables au « bien vivre ensemble » :

- **Je me lève à l'heure de mon choix.** Mais pour éviter de perdre tout repère temporel, qui induirait une perte d'autonomie, les animateurs du projet de vie sociale et partagée réveillent à 9h les « lève-tard ».
- **Je prends mon petit-déjeuner en autonomie.** Pour favoriser le vivre-ensemble et éviter la perte de repère temporel, je m'oblige à prendre mon petit-déjeuner entre 7h30 et 9h30.
- **Je me lave régulièrement.** La propreté est de rigueur pour l'estime de soi. Elle est aussi un gage de respect de mes colocataires. Je choisis le rythme de mes douches mais je m'engage à en prendre une au moins deux fois par semaine.
- **Je prends mon déjeuner avec tous les colocataires.** Le déjeuner est partagé à partir de 12h15. En semaine et le samedi, je déjeune en présence des animateurs. Le dimanche et jours fériés, je peux inviter ma famille à venir manger, avec mes colocataires et moi.
- **Je prends mon dîner en autonomie avec tous les colocataires.** Pour favoriser le vivre-ensemble et éviter la perte de repère temporel, il se partage vers 19h15.



- **Je reste libre de mon temps.**
  - o Je peux m'absenter à toute heure de la journée, et même plusieurs jours. J'en informe simplement les animateurs pour qu'ils ne me cherchent pas lors des animations.
  - o Je peux recevoir de la visite à toute heure de la journée.
  - o Je suis libre de participer aux animations proposées.
  
- **Je respecte mes colocataires et leur intimité :**
  - o Je veille à respecter mes colocataires dans le langage, dans l'écoute.
  - o Je ne vais pas dans les chambres des autres colocataires sauf si j'y suis invité.
  - o Un abonnement à la presse est proposé pour tous : je veille donc à faire circuler le journal sans le garder dans ma chambre.
  - o Un accès à la bibliothèque est proposé : je veille à reposer les livres empruntés et si ma famille ou mes visiteurs veulent emprunter un livre, ils s'engagent à le rapporter.

J'accepte cette charte de vie aux Maisons de Bois Vert, lue et approuvée, le .....

Signature